

ÉLECTION PROFESSIONNELLE À LOIRE FOREZ AGGLO

Dans le cadre de la Loi NOTRe et conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dénommé « Loire Forez Agglo » a été créé le 1^{er} janvier 2017.

Cet EPCI est composé de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, de la Communauté de communes du Pays d'Astrée, de la Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez et de 14 des 18 communes de la Communauté de communes du Pays de Saint Bonnet le Château.

L'élection des représentants du personnel au Comité Technique de ce nouvel EPCI s'est tenue le 29 juin 2017.

La liste Force Ouvrière, seule organisation candidate, a recueilli plus de 98 % des suffrages exprimés.

Avec près de 60 % de participation lors de cette élection, les agents de Loire Forez Agglo se sont fortement mobilisés pour accorder leurs suffrages à la liste Force Ouvrière.

FO SERVICES PUBLICS S'IMPLANTE DANS LE ROANNAIS

Vous êtes Fonctionnaires territoriaux dans le Roannais, vous avez des questions sur vos droits, vous voulez les défendre et les faire respecter. Vous voulez constituer une section syndicale FO avec d'autres de vos collègues, cela tombe bien, des élections professionnelles se dérouleront en décembre 2018.

Dans ce cadre, vous pouvez contacter :

- Odile COLLOMBAT, 06 74 69 38 86 ou par mail (odile.collombat@mmla.loire.fr) et la rencontrer le jeudi après-midi sur rendez-vous ;

- Lionel FARROUVAULT, 06 51 22 42 43 ou par mail (fospsloirenord@orange.fr) et le rencontrer deux lundis par mois toute la journée avec ou sans rendez-vous ;

à leur permanence à l'Union Locale FO (UL-FO) de ROANNE - 2 rue Molière (3^e étage de la Bourse du Travail située derrière le Théâtre) .

PRÉVOYANCE À LA MAIRIE DE SAINT-ÉTIENNE : SORTIE DE L'IMPASSE...

Suite à un préavis de grève déposé par 5 organisations syndicales de la Mairie de Saint-Étienne, dont le syndicat FO, pour protester contre l'insuffisance de la prise en charge par cette collectivité de la prévoyance des agents, elles ont été reçues le 14 septembre 2017 par leur Direction Générale. Le contrat qui leur a été proposé ce jour a semblé bien meilleur que le précédent, mais il restait des points de blocage :

- la baisse de la participation de la collectivité sur la prévoyance des agents qui passait de 50 % (avec plafond à 30 €) à 15 € pour les indices <350, 12 € entre 350 et 500 et 10 € au-delà de 500,
- la suppression de la prise en charge par la collectivité du régime indemnitaire lors des 10 premiers jours d'arrêt maladie.

Après négociations, les organisations syndicales, dont FO, ont obtenu les points suivants :

- participation de la collectivité sur la prévoyance des agents portée à 20 € pour les indices <350, 17 € entre 350 et 500 et 15 € au-delà de 500 (soit 5 € de mieux que la première proposition),
- maintien du régime indemnitaire par la collectivité pour l'ensemble des agents en cas d'hospitalisation (et suite à hospitalisation), et ceci quel que soit la durée,
- suppression de la prise en charge par la collectivité du régime indemnitaire lors des 10 premiers jours d'arrêt maladie uniquement sur la durée du contrat. Autrement dit, après le terme du contrat, la collectivité reprendra en charge le régime indemnitaire lors des 10 premiers jours d'arrêt maladie.

Même si tout n'est pas parfait et notamment la perte du maintien du régime indemnitaire lors des 10 premiers jours d'arrêt maladie pour ceux qui ne prendraient pas la prévoyance et l'option nécessaire, 4 organisations syndicales, dont FO, ont jugé les avancées suffisantes et ont décidé donc de se retirer du préavis de grève.

La mobilisation des organisations syndicales a permis d'arriver à un contrat qui, tant en contenu qu'en tarif, doit permettre à chacun de s'assurer contre les accidents de la vie. Elles ont donc incité les agents à y souscrire.

SITE WEB !

<http://www.fo-territoriaux42.fr>

Le portail des syndicats FO des services publics de la Loire

Installez la nouvelle
application mobile
pour Android ou IOS



FO TERRITORIAUX

Groupement Départemental des Syndicats **FORCE OUVRIÈRE** SERVICES PUBLICS DE LA LOIRE



LA FORCE SYNDICALE

Bourse du Travail • Cours Victor Hugo • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 43 02 95 •

| **contact** • fospsloire@orange.fr • 06 32 78 94 30

ÉDITORIAL

En 2017, après les élections présidentielles et législatives, un nouveau gouvernement s'est installé.

Ainsi, le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale a rappelé qu'au plan social la concertation était la règle, en particulier sur les projets d'ordonnance ! Mais quelle concertation !

Depuis la rentrée de septembre, FO a déjà lancé 3 appels nationaux à manifester contre cette politique d'austérité qui continue de sévir. Un constat s'impose, celui d'une politique libérale visant à accroître les inégalités au profit d'une minorité.

La fonction publique territoriale n'est pas épargnée. Les réformes se suivent et se ressemblent, la nouvelle réforme de l'État engagée par le Gouvernement Philippe sonne le glas du service public pour tous.

FO s'oppose à un service public différencié et exige le maintien d'un service public de qualité avec la présence de fonctionnaires et d'agents publics au plus près de nos concitoyens. Le gouvernement doit redonner aux agents des perspectives et les moyens d'accomplir leur mission pour mieux répondre aux attentes de la population.

FO ne se résignera pas en 2018 et restera le syndicat qui revendique l'augmentation des salaires, des pensions et du pouvoir d'achat en général pour les salariés et les fonctionnaires.

Pour les agents territoriaux de la LOIRE, votre Groupement Départemental FO va continuer d'aller vous voir dans vos collectivités, comme il le fait depuis des années.

2018 sera également une année d'élections professionnelles, un moment important, car ces dernières détermineront vos représentants pour les 4 prochaines années.

Alors, n'hésitez pas à nous contacter si vous voulez nous rencontrer ou vous impliquer. Ne restez pas isolés, ensemble nous sommes plus forts !

Le secrétaire départemental,
Philippe VIALARD

novembre 2017 - IPNS sur RISO écologique

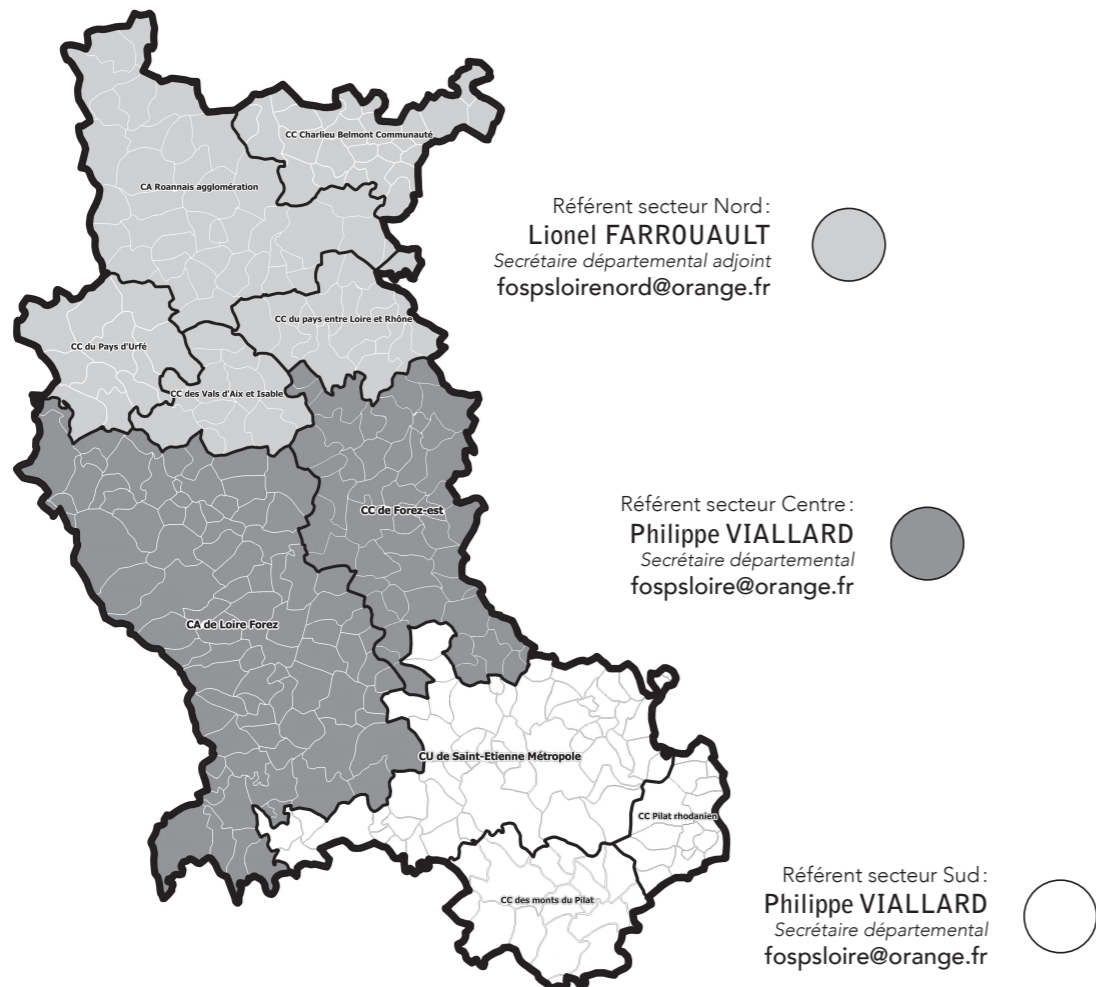


FO Territoriaux Loire

**Le Groupement Départemental des syndicats FORCE OUVRIÈRE
des Services Publics de la Loire à votre service**

- Vous avez besoin d'un conseil, d'un renseignement, d'un avis, d'une intervention...
- Vous rencontrez un problème dans votre activité professionnelle, votre déroulement de carrière...
 - Vous voulez contacter et/ou rejoindre notre organisation syndicale...

N'hésitez pas à solliciter les référents FO des Services Publics de la Loire!



LE 10 OCTOBRE 2017, LES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DE TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE ONT FAIT GRÈVE ET ONT MANIFESTÉ...

POUR

- mettre fin aux politiques d'austérité
- préserver et renforcer le service public républicain
- bloquer les contre réformes territoriales et hospitalières
- le maintien de tous les emplois
- la sécurisation statutaire des contractuels et des emplois aidés
- l'augmentation générale des salaires
- l'amélioration des grilles indiciaires
- la sauvegarde de notre caisse de retraite (CNRACL)
- le maintien et la sécurisation de nos statuts
- une vraie politique de développement de la fonction publique

CONTRE

- le gel annoncé du point d'indice pour 2018
- la différenciation du point d'indice entre versants de la fonction publique
- l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018
- le rétablissement du jour de carence
- les coupes budgétaires programmées dans les établissements et les collectivités
- les attaques portées contre le statut des fonctionnaires
- la suppression de milliers de contrats aidés
- les projets d'ordonnances réformant le Code du Travail

AUGMENTATION DE LA CSG DE 1,7 POINT

La CSG va augmenter (de 7,5 % à 9,2 %) le 1^{er} janvier 2018.

Concernant la compensation de cette hausse de la CSG, le ministre a lâché du lest ce qui tend à démontrer que la mobilisation du 10 octobre 2017 a servi!

La CSG serait donc totalement compensée pour les fonctionnaires et les agents publics déjà présents dans l'administration ou entrant dans les mois à venir.

Une clause de réactualisation est également prévue pour 2019 afin de corriger les éventuels changements de situation des agents.

Cependant, cela reste une avancée insuffisante, car même si la compensation est totale pour les deux ans à venir, il n'y a pas pour autant d'augmentation du pouvoir d'achat, contrairement aux engagements du Président de la République.

SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

Précaires? Sans aucun doute. Mal payés? Indiscutablement.

Et pourtant encore trop coûteux pour le gouvernement qui entend supprimer 166 000 des contrats dits « aidés », parce que financés en partie par l'État.

Une mesure qui non seulement ôte le pain de la bouche à autant de salariés déjà en grande difficulté, mais aussi met en péril le bon fonctionnement des écoles, des collectivités territoriales, des hôpitaux, des Ehpad, des services médias-sociaux, des associations...

FO revendique le maintien de tous ces contrats et leur évolution en emplois de qualité.

FO rappelle qu'accroître le nombre de contrats aidés en période de ralentissement économique a des effets favorables sur l'emploi et le chômage.

Les emplois d'avenir notamment, ont permis à plus de 50 % des bénéficiaires d'être en emploi 6 mois après la fin de leur contrat, et en emploi durable pour 37 % d'entre eux.

VALEUR DU POINT D'INDICE : DÉCROCHAGE PAR RAPPORT À L'INFLATION

Le traitement des fonctionnaires est calculé sur la base du point d'indice. C'est la valeur de ce point d'indice qui permet de mesurer le pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires.

Entre janvier 2000 et août 2017, l'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE a augmenté de 28,2 %.

Au cours de cette période, les très faibles augmentations du point d'indice ont conduit à un décrochage de celui-ci par rapport à l'inflation.

Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait l'augmenter à hauteur de 16,15 %.

Pour les fonctionnaires, la perte est énorme, comme le montrent les exemples du tableau ci-dessous :

	Traitement brut	Traitement brut avec pouvoir d'achat constant*	Perte mensuelle
Catégorie A Attaché administratif 11 ^{ème} échelon (IM 669)	3 134,93 €	3 641,22 €	506,29 €
Catégorie B 1 ^{er} grade 13 ^{ème} échelon (IM 503)	2 357,06 €	2 737,73 €	380,67 €
Catégorie C 1 ^{er} grade 11 ^{ème} échelon (IM 367)	1 719,76 €	1 997,50 €	277,74 €

* Il s'agit du traitement brut théorique que percevrait un fonctionnaire si la valeur du point de janvier 2000 avait suivi l'inflation

Les élections professionnelles dans la Fonction Publique (renouvellement des Commissions Administratives Paritaires et des Comités Techniques locaux et départementaux) auront lieu en décembre 2018.

La défense de la Fonction Publique Territoriale et de ses agents impliquera la mobilisation de toutes et de tous.

Dans nos collectivités, préparons le rapport de force pour défendre partout les revendications, dont la priorité reste, pour FORCE OUVRIÈRE, l'augmentation générale des salaires, la défense des services publics et des Statuts, à laquelle l'emploi et les retraites sont liés.